

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'engage à fournir un exposé complet, clair et véridique de ses activités. Elle maintient un système interne de vérification pour assurer avec une certitude raisonnable l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction quant à des opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur provincial, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.



David Wilson
Président-directeur général

Le 12 mai 2006



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2006 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



J. R. McCarter, CA
Vérificateur général

Toronto (Ontario)
Le 12 mai 2006

BILAN

Au 31 mars

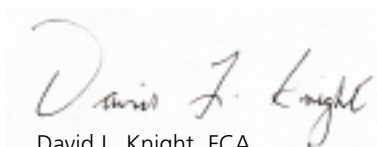
	2006	2005
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	55 900 077 \$	36 588 846 \$
Débiteurs	1 469 999	1 486 721
Charges payées d'avance	337 761	361 776
	57 707 837	38 437 343
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 3)	4 700 795	2 501 008
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	8 865 176	5 998 785
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 5)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS (Notes 6, 13(b))	4 017 062	4 022 511
	107 290 870 \$	82 959 647 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	9 927 782 \$	8 441 504 \$
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations-acquisitions (Note 13(b))	139 215	—
	10 066 997	8 441 504
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 13(b))	295 931	—
Autres éléments de passif à long terme (Note 7(b))	1 231 788	1 114 747
	11 594 716	9 556 251
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 3)	4 700 795	2 501 008
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	8 865 176	5 998 785
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Notes 8, 9)	50 031 939	32 805 359
Réserve (Note 5)	32 000 000	32 000 000
	82 031 939	64 805 359
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	82 130 183	64 903 603
	107 290 870 \$	82 959 647 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 10)
Engagements et éventualités (Notes 11,13)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION



David Wilson
Président



David L. Knight, FCA
Commissaire

ÉTAT DU FONCTIONNEMENT ET DE L'EXCÉDENT DU FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
RECETTES		
Droits (Note 8)	79 977 793 \$	78 444 824 \$
Remboursement des droits (Note 8)	—	(14 935 360)
Revenu de placement	1 872 001	1 534 933
Divers (Note 9)	1 199 757	710 907
	83 049 551	65 755 304
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 12)	48 871 068	44 286 613
Administration	5 262 735	5 648 855
Charges locatives (Note 13(a))	4 569 769	4 036 881
Services professionnels (Note 12)	3 826 706	3 231 901
Amortissement	2 329 622	3 266 928
Autres charges	963 071	1 158 059
	65 822 971	61 629 237
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	17 226 580	4 126 067
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	64 805 359	60 679 292
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	82 031 939 \$	64 805 359 \$
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	50 031 939 \$	32 805 359 \$
Réserve	32 000 000	32 000 000
	82 031 939 \$	64 805 359 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	17 226 580 \$	4 126 067 \$
Redressement aux fins du gain sur disposition d'immobilisations	(29 608)	—
Redressements aux fins d'amortissement	2 329 622	3 266 928
	19 526 594	7 392 995
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	16 722	(59 013)
Charges payées d'avance	24 015	104 147
Créditeurs et charges à payer	1 486 278	363 954
Obligations en vertu de locations-acquisitions	435 146	—
Autres obligations à long terme	117 041	186 687
	2 079 202	595 775
	21 605 796	7 988 770
Flux de trésorerie provenant des activités		
Produit de la vente d'immobilisations	144 625	—
Achat d'immobilisations	(2 439 190)	(2 052 416)
	(2 294 565)	(2 052 416)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	19 311 231	5 936 354
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	36 588 846	30 652 492
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	55 900 077 \$	36 588 846 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation et de tribunal administratif indépendants, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Investissements

Les investissements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur marchande.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, c'est-à-dire :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Le recouvrement des frais des enquêtes est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date de la décision, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, dans quel cas le recouvrement est constaté à la réception du comptant.

d) Régime d'avantages sociaux des employés

La Commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La Commission maintient également pour certains employés à plein temps (note 7(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 14(c).

e) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

3. RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi ; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 dollars, qui est assujéti à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2006, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2006	2005
Solde à l'ouverture	2 501 008 \$	2 000 711 \$
Règlements	2 166 560	787 105
Règlements non perçus radiés	(89 400)	—
Intérêts	122 627	46 751
Paielements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs	—	(333 559)
Solde à la clôture	4 700 795 \$	2 501 008 \$
Représenté par :		
Encaisse	4 655 125 \$	2 406 850 \$
Débiteurs	45 670	94 158
	4 700 795 \$	2 501 008 \$

4. FONDS EN FIDUCIE

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) a versé à la Commission 2 662 845 \$, ce qui représente le surplus cumulé lié aux opérations de SEDAR. Depuis la création du SEDAR, la Commission a donc touché 8 606 532 dollars. Au 31 mars 2006, les intérêts créditeurs de ces fonds se montaient à 258 644 dollars. La Commission doit retenir ces fonds, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers, lesquels serviront à une ou plusieurs des opérations suivantes :

- i) expansion ou amélioration de SEDAR ;
- ii) expansion ou amélioration du Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ;
- iii) accord d'une réduction des droits de SEDAR ;
- iv) affectation pour combler un manque à gagner d'une année précédente tel que décrit à la note 11(a).

5. RÉSERVE

- a) Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2006 ont été investis en bons du Trésor de trois mois et un an auprès de l'Office ontarien de financement.
- b) Dans son budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers.

Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. En avril 2001, un projet de loi à l'appui de cette initiative a été publié et soumis au ministère des Finances. Au 31 mars 2006, la loi n'avait toujours pas été déposée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

Le ministère des Finances a autorisé la Commission à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

- i) les fonds sont versés au Trésor en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion ;
 - ii) les fonds conservés par la Commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.
- c) Les placements sont comptabilisés au coût, tel que décrit à la Note 2(a). Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la Commission.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2006	Valeur comptable nette en 2005
Ameublement de bureau	3 382 744 \$	2 727 926 \$	654 818 \$	621 511 \$
Matériel de bureau	295 047	293 448	1 599	46 089
Matériel informatique et matériel connexe	12 954 873	10 945 106	2 009 767	2 332 452
Améliorations locatives	7 221 572	5 870 694	1 350 878	1 022 459
	23 854 236 \$	19 837 174 \$	4 017 062 \$	4 022 511 \$

7. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) La Commission a versé un montant de 2 498 157 dollars (2 294 755 \$ en 2005) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- b) Au 31 mars 2006, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour le président et les vice-présidents actuels et précédents avaient une obligation au titre des prestations constituées de 1 217 986 dollars (966 712 \$ en 2005) et une responsabilité encourue de 1 231 788 dollars (1 114 747 \$ en 2005). La charge afférente de la Commission pour l'exercice était de 169 999 \$ (186 687 \$ en 2005); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 52 958 dollars ont été versées durant l'exercice (0 \$ en 2005). Au 31 mars 2005, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 0,25 à 3,88 ans (1,85 à 4,88 ans en 2004) ; les chiffres de 2005 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2006. En date du 31 Mars 2005 la durée de vie moyenne pour un membre non-active est de 22,48 ans (2004 – 23,32 ans). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2006 comprennent un taux d'actualisation de 5,0 % (5,5 % en 2005) et un taux de progression des salaires allant de 2,1 % à 3,0 % (2,1 % à 3,0 % en 2005), s'il y a lieu.

8. LES DROITS

Le barème de tarification de la Commission vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants aux marchés. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la Commission engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés.

Conformément au barème de tarification, la Commission établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. En 2005, la Commission a donc émis un remboursement exceptionnel des droits d'un montant de 14 935 360 \$ afin d'accélérer le remboursement de l'excédent aux participants du marché qui l'avaient déboursé. L'Excédent général de fonctionnement de 39 500 000 dollars au 31 mars 2006 a permis d'établir des droits de participation moins élevés pendant une période de trois ans, qui commencera en 2007.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2006 sont les suivants :

	2006	2005
Droits de participation	65 758 682 \$	64 008 748 \$
Droits d'activité	12 126 591	12 436 046
Droits hors délais	2 092 520	2 000 030
Total	79 977 793 \$	78 444 824 \$

9. AMÉLIORATIONS AU SEDI

Au cours de l'année, la Commission a touché 964 000 dollars de CDS. Inc. (« CDS ») en remboursement de sa contribution de 2005 (1,0 million de \$), moins les dépenses engagées. Cette somme doit servir à la modernisation du SEDI, CDS ne s'occupant pas de cette phase des améliorations.

Le remboursement est comptabilisé dans les produits divers. Au cours de l'exercice, la Commission a engagé des dépenses de 70 783 dollars dans la modernisation du SEDI. La Commission a engagé le solde du remboursement, soit 893 323 dollars, plus un million de dollars de l'excédent budgétaire (réalisé jusqu'au 31 mars 2006) dû aux droits hors délais, pour la mise à niveau du SEDI.

10. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le Fonds) a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La Commission supervise le fonctionnement du Fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la Commission. Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2006 et 2005 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2006 :

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

	2006	2005
Situation financière		
Actif total	4 095 205 \$	5 790 235 \$
Passif total	276 959 \$	258 235 \$
Investi dans les immobilisations	788 002	843 804
Disponible pour les besoins du Fonds	3 030 244	4 688 196
Actif net total	3 818 246	5 532 000
	4 095 205 \$	5 790 235 \$
Résultats de fonctionnement		
Contributions et revenu d'intérêts	120 886 \$	454 897 \$
Dépenses totales	1 834 640	1 724 547
Déficit des recettes sur les dépenses	(1 713 754) \$	(1 269 650) \$
Flux de trésorerie		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Recettes provenant de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	– \$	333 559 \$
Recettes provenant de tiers	–	59 625
Revenu de placement	119 996	123 827
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 416 093)	(1 411 793)
Sommes versées au titre des achats d'immobilisations	(342 871)	(441 100)
Baisse nette de la position de trésorerie	(1 638 968)	(1 335 882)
Position de la trésorerie au début de la période	4 935 262	6 271 144
Position de la trésorerie à la fin de la période	3 296 294 \$	4 935 262 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

b) La Commission a conclu certaines opérations avec le Fonds dans le cours normal de ses activités :

i) Le conseil d'administration de la Commission autorise des transferts dans le Fonds d'argent reçu au titre des règlements affectés, conformément à l'approbation du ministre et au pouvoir qu'il détient en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. En 2006, Le conseil d'administration de la Commission n'a autorisé aucun transfert dans le Fonds (333 559 \$ en 2005).

ii) La Commission a un contrat de services de gestion et d'administration avec le Fonds, au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Commission a engagé des dépenses totales de 553 162 dollars (480 417 \$ en 2005) dans les services liés au Fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au Fonds. Sur ce montant, 128 234 étaient dus à la Commission au 31 mars 2006 (120 333 \$ en 2005).

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La Commission s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) lorsque les frais d'exploitation de SEDAR dépassent les recettes. SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1^{er} août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel de SEDAR. SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice.
- b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la Commission.

12. RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENQUÊTES

En 2006, la Commission a affecté 417 327 dollars (482 790 \$ en 2005) au recouvrement du coût des enquêtes contre les salaires et les avantages sociaux et 684 173 dollars (260 710 \$ en 2004) contre les services professionnels.

13. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Fonctionnement

La Commission s'est engagée à verser des loyers, comme suit :

2007	4 829 902 \$
2008	4 809 922 \$
2009	4 879 178 \$
2010	4 908 698 \$
2011	4 946 157 \$
Par la suite	6 985 566 \$

b) Fonds propres

Au cours de l'année, la Commission a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique. Des contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la Commission tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées de façon à tenir compte de l'achat et du financement. L'amortissement de matériel informatique enregistré en vertu d'un contrat de location-acquisition est identique à celui de matériel et d'applications connexes, comme l'indique la note 2(a). Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives se monte à 6 135 dollars (0 \$ en 2005). Le calendrier des paiements minimums en vertu du contrat de location-acquisition, lequel expire le 31 mars 2009, ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars

2007	157 499 \$
2008	168 879
2009	146 242
Montant total minimum des paiements de location	472 620
Moins : Montant représentant un intérêt de 6 % :	37 474
Solde dû	435 146 \$

14. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario comme suit :

- a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 8, et de l'intention de la Commission d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la Commission n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires tous les trimestres au Trésor. Les fonds excédentaires que la Commission gardent sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b) La Commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés en conformité à la présentation actuelle.

Site Web de la CVMO www.osc.gov.on.ca

Le site Web de la CVMO s'adresse aux consommateurs, aux courtiers, aux conseillers et aux sociétés ouvertes. On y trouve des rubriques spéciales sur la structure de gouvernance de la Commission, les politiques et la réglementation, l'application de la loi, la réglementation des marchés, les fonds d'investissement et les relations internationales. Y sont aussi affichés des communiqués, des discours et un choix de formulaires fréquemment utilisés. On peut consulter le présent rapport annuel en allant à la page d'accueil et en cliquant sur « Publications en ligne ».

Le Bulletin de la CVMO

La Bulletin de la CVMO recense officiellement les activités de la CVMO, dont ordonnances et décisions, motifs des décisions, communiqués et autres avis publics, demandes de commentaires, ainsi qu'approbations des règles et des règlements canadiens. Le Bulletin est publié toutes les semaines en version imprimée. Thomson Carswell publie le Bulletin au nom de la CVMO.

Thomson Carswell publie la version imprimée du Bulletin, qu'il garde dans des archives accessibles sur securities.pro, un service d'abonnement Internet. Pour de plus amples renseignements, contacter Carswell au 416 609-3800 ou au numéro sans frais 1 800 387-5164 (au Canada et aux États-Unis), ou par courriel à carswell.customerrelations@thomson.com.

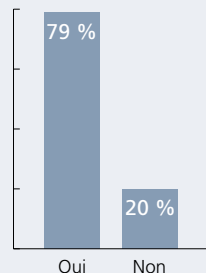
Pour consulter les 12 derniers numéros du Bulletin de la CVMO, visiter www.CVMObulletin.carswell.com.

Fonds pour l'éducation des investisseurs www.investorED.ca

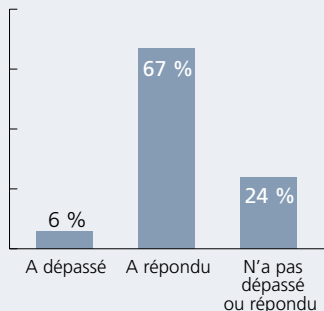
Le Fonds pour l'éducation des investisseurs fournit au public une source d'information financière fiable et objective par l'intermédiaire du site www.investorED.ca et offre aux étudiants le programme pédagogique *Taking Stock In Your Future*. Il aide aussi financièrement des organismes à but non lucratif et communautaires. Le Fonds pour l'éducation des investisseurs, qui a été établi par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, est financé grâce aux fonds dérivés des règlements découlant de l'application de la loi. Le Fonds est indépendant et a son propre conseil d'administration.

Site Web de la CVMO

Avez-vous trouvé ce que vous cherchiez sur le site Web de la CVMO ?



Est-ce que le site Web de la CVMO a ou n'a pas dépassé ou répondu à vos besoins et à vos attentes ?



InfoCentre

Source: Sondage 2006 de la CVMO sur la satisfaction des intervenants

InfoCentre de la CVMO

L'InfoCentre de la CVMO répond aux personnes qui le contactent par courriel ou au téléphone, et procède à l'étude initiale des plaintes écrites contre les particuliers et les sociétés inscrites et contre les sociétés ouvertes. L'InfoCentre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. Ses coordonnées sont les suivantes :

Courriel : inquiries@CVMO.gov.on.ca
Téléphone: (416) 593-8314 (Région de Toronto)
1-877-785-1555 (numéro sans frais)
Télécopieur : 416-593-8122
Courrier : Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, Bureau 1903
Toronto (Ontario)
M5H 3S8

Vous pouvez présenter une plainte au moyen du formulaire en ligne que vous trouverez dans la rubrique « Renseignements pour les consommateurs » à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Pour envoyer des indications concernant d'éventuelles violations du droit ontarien des valeurs mobilières : (www.osc.gov.on.ca/Tips/tips_form.jsp). (en anglais seulement)



COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Rapport annuel 2006

20, rue Queen Ouest, Bureau 1903
Toronto (Ontario)
M5H 3S8

Téléphone : 416 593-8314
Numéro sans frais : 1 877 785-1555

www.osc.gov.on.ca



À titre d'organisme de réglementation chargé d'encadrer les marchés financiers de l'Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) fait appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée qui répond devant l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières.